

DELIBERATION PORTANT SUR LE DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A
L'EVALUATION DES CONNAISSANCES – ÉCOLE D'ÉCONOMIE

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances de l'École
d'Économie tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions: 3

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

31 OCT. 2017

31 OCT. 2017

Le Président,


Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Année universitaire 2017 - 2018

Ecole d'économie

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Conseil de Gestion de l'Ecole d'Economie : avis favorable le 18 septembre 2017 *
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

L'accès à la salle d'examen est interdit 15 minutes après le début de l'épreuve.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence	Master
Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE) Défaillance au-delà de 3 absences justifiées ou injustifiées (par EC)	L'assiduité aux enseignements est contrôlée en TD et TP au moyen d'une liste d'appel ; l'étudiant est déclaré défaillant à l'EC au-delà de 2 absences, qu'elles soient justifiées ou injustifiées

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves de contrôle continu :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées : **OUI**

Licence	Master
En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée. L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.	En cas d'absence justifiée, le responsable de l'enseignement, au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser la note ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant. En tout état de cause, la note finale de contrôle continu devra être la moyenne de 2 notes minimum. La première absence injustifiée correspond à un zéro dans la moyenne ; à la deuxième absence injustifiée l'étudiant est déclaré défaillant.



PROCES VERBAL

DU CONSEIL DE GESTION

DU 18 septembre 2017

Étaient présents :

Martine AUDIBERT, Jean-Louis COMBES, Sonia SCHWARTZ, Florent BRESSON, Samuel GUERINEAU, Francesca MARCHETTA, Anne VIALLEFONT, Pascale MASSALOUX, Sandra GIOUX, Éric BABUT (Responsable Crédit Agricole Centre France), Danielle MISIC, Dominique FOUCARD, Mamadou SALIOU BARRY, Lucas GIMENEZ, Boniface MBARGA, Régina Stéphanie SERI.

À titre consultatif :

Hassen BAHLOUL, Patricia ANCHEL.

Étaient absents :

Géraldine FROGER.

Étaient excusés:

Grégoire ROTA GRAZIOSI, Marion CANALES.

Le Conseil de Gestion (CG) débute à 12h05 sous la présidence de Monsieur le Doyen de l'École d'Économie, M. Samuel GUÉRINEAU.

1/Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Gestion du 02 juin 2017.

Quelques modifications sont demandées:

- au niveau de la rentrée universitaire des Masters, il convient de préciser : « entre le 04 et le 08 septembre ».

- pour le Master 1 commun aux 4 parcours thématiques, « la note à ajouter » s'applique à l'UE 2 semestre 1 du parcours Santé et non à l'« UE5 » comme indiqué, puis il faut préciser que les cours sont ouverts et obligatoires « pour les étudiants inscrits dans ce parcours ».

Le procès-verbal du conseil de gestion du 02 juin 2017 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications.

1/Approbation du procès-verbal du Conseil de Gestion du 31 août 2017.

Aucun commentaire.

Le procès-verbal du conseil de gestion du 31 août 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2/Validation des Modalités et Contrôles de Connaissances de la Licence Economie (MCC).

Samuel GUÉRINEAU donne la parole à Florent BRESSON.

Monsieur Bresson liste les principaux changements des MCC de la Licence :

- fin de l'épreuve unique de rattrapage, seule la matière non validée d'une Unité d'Enseignement (UE) non validée d'un semestre non validé est à repasser.
- au niveau de la qualification complémentaire, la mineure gestion peut être choisie du Semestre 1 au Semestre 3.
- fin du C2I, en attendant la mise en place de PIX.
- la mineure arbitrage est composée de 3 Unités d'Enseignement (3 crédits pour chaque UE chaque année) et ces enseignements apparaissent à présent dans les maquettes.

Plusieurs modifications sont à apporter aux MCC : »

- au niveau des UE, si elles n'ont pas de crédits, il faut supprimer le terme UE.
- semestre 4, sciences sociales, mineure langues vivantes : 12 crédits sont à rajouter.
- licence 1, macroéconomie, semestre 2 : rajouter « 2 amphis ».
- stages complémentaires : rajouter la date de fin de stage : « fin juillet ».

Plusieurs membres du Conseil de Gestion font part de leur désaccord sur cette date de fin de stage.

Il est regrettable pour les étudiants de voir la durée de leur stage imputée de près d'un mois. La fin des cours étant fin mai, ils ne leur restent que 2 mois pour effectuer un stage au lieu de 3 mois.

Les membres du Conseil de Gestion souhaitent faire remonter leur désaccord aux services centraux.

Les Modalités de Contrôle et de Connaissances sont votées avec 3 abstentions et 1 vote contre.

2/Validation des Modalités et Contrôles de Connaissances des Masters 2017/2018 :

Plusieurs modifications sont à effectuer :

- master 1, les stages sont facultatifs et n'ont pas de crédits alloués.
- modalités d'évaluation des étudiants en Régime Spécial des Etudiants (RSE) : les étudiants passent les examens terminaux comme les autres étudiants.
- durée des stages : modifier « 2 mois maximum » par « au minimum 1 mois ».
- le parcours GLODEP est à rajouter aux MCC : ce parcours est composé de 30 crédits sur 4 UE. Il est à noter le calendrier spécifique pour ce parcours ; les étudiants arrivent fin janvier, le début des cours est en février et la fin est prévue au mois de juin (1 semestre).
- Unit 1 : numéroter les deux matières Development Policy : « Development Policy 1 et Development Policy 2 »
- Unit 4 : Rajout de la matière Statistical Modeling à la suite de la matière Econometrics. Ces deux matières sont évaluées par un ET.

Validation Document Complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances.

Des modifications sont à apporter :

- nombres d'absences tolérées pour les Contrôles Continus (CC) : préciser « à la première absence un zéro est intégré à la moyenne, à la deuxième absence, l'étudiant est déclaré défaillant ».

Les membres présents du collège Usagers souhaitent qu'il y ait plus d'évaluations en CC pour les masters ED, AED et APD.

M.GUÉRINEAU prend note de leur demande et précise que cela peut être un objectif raisonnable de limiter le nombre d'épreuves écrites de la session finale.

Les Modalités de Contrôle et de Connaissances des Masters sont adoptées à l'unanimité sous réserve des modifications à apporter.

3/Questions diverses.

✓ **Intervenants Extérieurs (IE):**

Un tableau listant les IE est distribué aux membres présents. M.GUÉRINEAU informe que les nouveaux intervenants correspondent au nouveau parcours d'Economie Territoriale.

M.BRESSON remarque que les intervenants pour le parcours GLODEP n'apparaissent pas.
Mme VIALLEFONT remarque également l'absence de plusieurs intervenants sur ce tableau.
M.GUÉRINEAU indique que tous les intervenants manquants seront présentés pour validation au prochain Conseil de Gestion et il ajoute que les C.V. des nouveaux intervenants seront disponibles auprès de l'Administration de l'Ecole d'Economie.

La liste des Intervenants Extérieurs est votée à l'unanimité.

✓ **Bilan Rentrée :**

M.GUÉRINEAU précise qu'une réunion d'informations avec les personnels Enseignants et Administratifs se tiendra aux alentours des 16, 17 octobre 2017, pour faire un bilan de la rentrée et un point sur l'avancement du déménagement de l'Ecole d'Economie.

✓ **Déménagement :**

M.BAHLOUL fait un point sur le déménagement : après le dernier Comité de Pilotage (17/03/2017), l'enveloppe budgétaire concernant l'achat de mobilier a été revue à la baisse eu égard aux exigences financières de notre nouvelle UCA.

L'Ecole d'Economie, via la DIL, a accueilli un lycéen stagiaire, Olivier BOISSELET qui a été chargé de répertorier le mobilier de l'Ecole et du laboratoire afin de pouvoir déterminer le mobilier à garder et celui à acquérir. M.BAHLOUL le remercie encore une fois pour son travail. Suite à cela, un premier chiffrage a pu être réalisé quant à l'achat de nouveaux mobiliers ; un chiffrage qui s'élève à près de 250 000 euros.

M.BAHLOUL rappelle que l'enveloppe « achat de mobilier » pourra s'élever à hauteur de 250 000 euros. M.BAHLOUL informe qu'il a été demandé au CNRS de contribuer financièrement au déménagement.

Le prochain Comité de Pilotage aura lieu d'ici 31 décembre 2017 mais il y aura une demande de rapport intermédiaire sur l'avancement des travaux. Enfin, une visite officielle est programmée courant mars mais M.GUÉRINEAU et M.BAHLOUL se rendront sur place avant cette date.

✓ **Statut Etudiant Responsable Association :**

M.BAHLOUL rappelle les principes de ce statut.

Il informe qu'un dossier de candidature devra être constitué par l'étudiant ; candidature qui sera ensuite étudiée par les services centraux de l'UCA. M.BAHLOUL se tient à la disposition des usagers pour plus d'informations.

✓ **Tarifification de la Formation Continue :**

M.GUÉRINEAU rappelle que les droits du parcours GPE n'avaient pas été votés au Conseil de Gestion du 02 juin 2017. Voici les modalités à appliquer :

-une inscription sur la base des droits nationaux sera effectuée en attendant une annexe financière de la DAJ qui précisera les droits spécifiques validés par les Services Centraux.

✓ **Structuration de la gouvernance de l'Ecole d'Economie :**

M.GUÉRINEAU informe qu'il y aura réunion en octobre pour mettre en place un comité de pilotage, à l'issue de laquelle se tiendra un Conseil de Gestion après les vacances de la Toussaint (6/7 novembre), pour valider ce nouveau comité de pilotage ainsi que les différentes responsabilités au sein de la gouvernance.

La séance est levée à 13h57.

Monsieur le Doyen de l'École d'Économie,

Samuel GUÉRINEAU.

